



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 179-11-2025

#### VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021

Veuillez prendre avis que le 12 janvier 2026, lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 179-11-2025.

Le règlement N° 179-11-2025 a pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021 en révisant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction dont la disponibilité des services d'aqueduc et d'égout dans le périmètre urbain, à l'exception de la zone RA-30.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Brome-Missisquoi le 17 février 2026.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier